



Luxembourg, le 27 FEV. 2018

**Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec  
le Parlement**

**Service Central de Législation  
43, boulevard F.D. Roosevelt  
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune du Ministre du Développement durable et des Infrastructures et de Madame la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire N°3585 du 26 janvier 2018 de Monsieur le député André Bauler, concernant le Lac de la Haute-Sûre, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch  
Ministre du Développement durable  
et des Infrastructures**

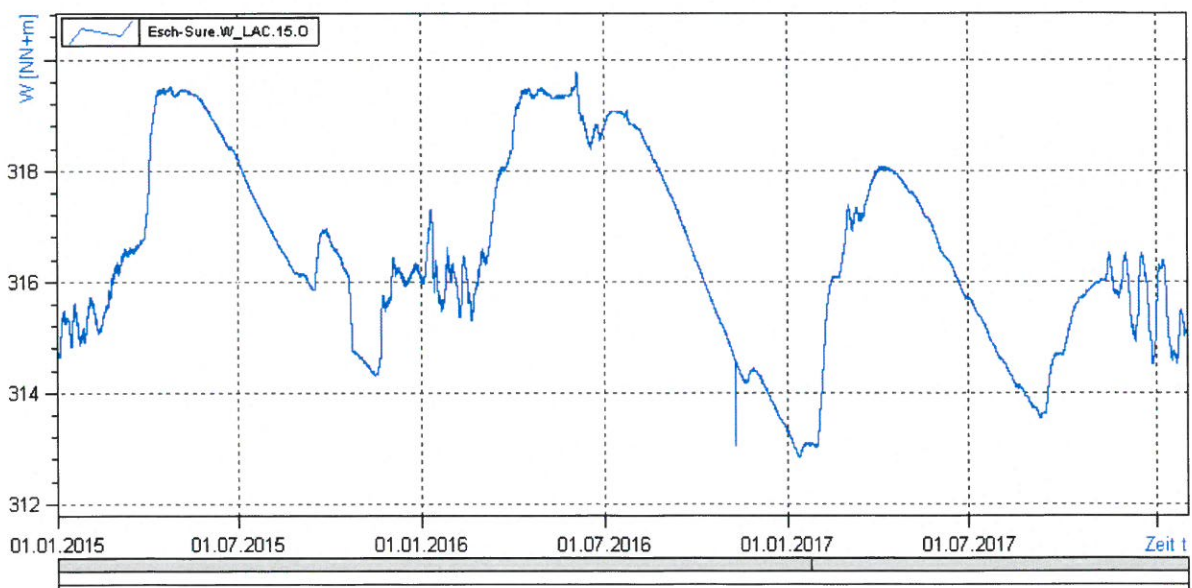
**Réponse commune du Ministre du Développement durable et des  
Infrastructures et de la Ministre de l'Environnement à la question  
parlementaire n°3585 du 26 janvier 2018 de l'honorable député Monsieur  
André Bauler**

En réponse aux questions formulées dans la question parlementaire de l'honorable député, il faut retenir :

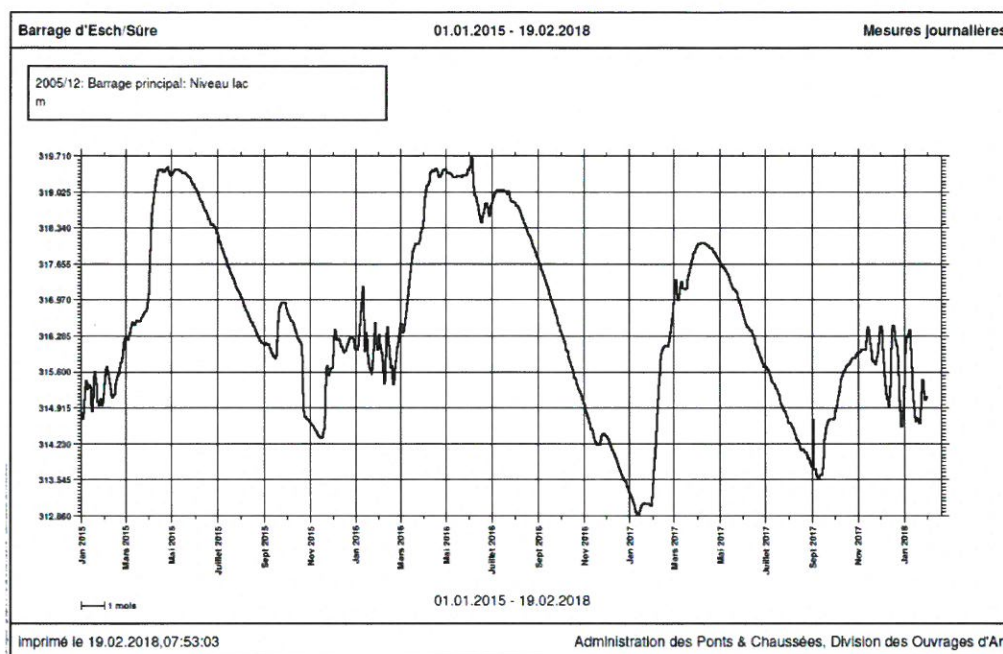
***Monsieur le Ministre peut-il retracer l'évolution des cotes du lac depuis janvier 2015? Quelle est la cote maximale qui peut être atteinte ? Et quelle est la cote actuelle ?***

Les cotes d'exploitation du plan d'eau du barrage d'Esch-sur-Sûre sont définies dans la convention qui a été signée entre l'État luxembourgeois et l'exploitant de la centrale hydroélectrique le 3 avril 2003. Ainsi, la cote maximale du lac dépend du mode opératoire du barrage. Durant la période hivernale (qui s'étend du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars), le barrage se trouve dans le mode « protection contre les inondations » avec la cote maximale de 317 m tandis que durant la période estivale (qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre), le barrage prend le rôle de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et la cote maximale est alors 320 m. La cote actuelle du barrage (au 9 février 2018) est de 315,63 m et se trouve bien dans la fourchette habituelle de la période hivernale. Cette gestion du niveau du barrage est nécessaire pour garantir les différentes fonctions du lac de la Haute-Sûre à savoir, la production d'eau potable, la production hydroélectrique et la protection contre les inondations tout en laissant un débit suffisant pour la Sûre en aval du barrage.

Dans le graphique annexé, l'évolution de la cote durant l'hiver 2017/2018 montre bien qu'elle peut remonter rapidement de plusieurs mètres lors d'averses un peu plus intenses. La cote du barrage est mesurée avec une fréquence de 15 minutes. La valeur actuelle ainsi que l'évolution sur les derniers jours est accessible au grand public en temps réel sur le site [www.inondations.lu](http://www.inondations.lu).



Dans la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 janvier 2018, la cote maximale atteinte dans la retenue du barrage d'Esch-sur-Sûre était de 319,71 et la cote minimale se situait au niveau 312,87. Le niveau du plan d'eau en date du 31 janvier 2018 était de 315,14, comme illustré par le graphique suivant :



***Le ministère fait-il effectuer des contrôles réguliers concernant la sécurité et la stabilité du mur du barrage ? Est-il prévu d'effectuer des travaux d'assainissement durant les années à venir ?***

Le barrage d'Esch-sur-Sûre, y compris le mur du barrage sont sujet à une multitude de contrôles à des fréquences diverses.

Une première série de contrôles est constituée par un suivi permanent automatique et journalier, qui a été instauré en 1989. Ainsi, le barrage dispose depuis cette année d'une surveillance permanente automatique informatisée. Le système d'auscultation automatique qui a été actualisé depuis son installation initiale mesure les dispositifs d'auscultations (pendules, distofores, thermomètres [air, eau et béton], cales sur les tirants de 90 tonnes et de 400 tonnes).

Des contrôles périodiques, servant à contrôler le suivi automatique, sont effectués de manière hebdomadaire (mesure du clinomètre, des débits des drains, des totalisateurs de fuites, des manomètres des piézomètres, de la cote du plan d'eau et de la température de l'air) et mensuelle (lecture manuelle des pendules) par les agents compétents de la Division des ouvrages d'art de l'Administration des ponts et chaussées (APC).

Aux contrôles réalisés par les agents de l'APC viennent s'ajouter un levé topographique du mur du barrage, réalisé par un géomètre deux fois par an et une inspection annuelle effectuée par l'APC en étroite collaboration avec un bureau expert en la matière. L'inspection annuelle est réalisée en présence de l'ensemble des intervenants actifs sur le site et comprend l'inspection visuelle des infrastructures du barrage, de l'usine et des différents appareils d'auscultation.

De plus, à la suite des travaux de renforcement réalisés dans les années 1990, une inspection de grande envergure du mur et des nouvelles installations réalisées à l'époque est réalisée tous les 10 ans (inspection décennale). Cette inspection est entre autres constituée d'une analyse subaquatique de l'ensemble du mur du barrage. La prochaine inspection décennale est programmée pour l'année 2023 et sera organisée sur base du suivi continu du comportement du mur et de l'ensemble des informations recueillies d'ici là.

Des travaux de maintenance et d'entretien des installations sont réalisés périodiquement. Ceci dit, aucun projet d'assainissement du barrage proprement dit n'est actuellement en cours ; néanmoins, il est à noter que le projet d'envergure de la réalisation d'un évacuateur de crues complémentaire pour le barrage d'Esch-sur-Sûre est en cours d'élaboration et sera réalisé dans les années à venir.

***Le ministère a-t-il déjà fait élaborer un concept détaillé en vue de l'amélioration, voire de la modernisation des infrastructures facilitant l'accès aux bords du lac par les baigneurs, les pêcheurs et les sportifs les plus divers ?***

Des études de faisabilité pour le réaménagement des accès respectivement des berges pour les activités de loisirs sont en cours d'élaboration.

***L'accès au « Solarboot » s'étant révélé particulièrement difficile (risque de blessures), est-il également prévu de créer à cet effet un accès sûr et commode aux endroits concernés ?***

Les études actuellement en cours pour le réaménagement des berges intègrent les réflexions visant à créer un accès sécurisé et confortable pour le « Solarboot ».